

# Je suis AIDANT, j'ai envie de partir ? Séréni' P@se prend le relais !

Sur tout le  
département  
du TARN



## Le relayage, pour qui ?

Pour tous les aidants qui accompagnent au quotidien un proche (conjoint, enfant, parent...) en situation de handicap, âgé ou atteint de troubles cognitifs ou maladies neurodégénératives. Vous souhaitez **faire une pause** et **prendre un temps pour vous, partir en vacances, vous reposer, vous ressourcer ? vous faire soigner ? Séréni'POse, vous accompagne.**

## L'objectif du relayage ?

Ce dispositif consiste à remplacer le proche aidant par "LE RELAYEUR" au domicile de la personne âgée ou handicapée pendant son absence et 24h/24.

Le même relayeur intervient au domicile de 36h minimum et jusqu'à 6 jours consécutifs !



 **sérénitarn**  
SERVICES & AIDE À DOMICILE

## Le relayage, comment ça fonctionne ?

### En 4 étapes

- 1** Contact téléphonique et visite à domicile d'évaluation. (2 mois avant la date de la prestation).
- 2** Accompagnement (Recherche de financement, contacts avec le/la relayeur/euse).
- 3** Suivi pendant la prestation (Temps de transition avant départ de l'aidant, permanence téléphonique 24h/24)
- 4** Évaluation (Bilan, journal d'accompagnement, orientation partenaires...)

## Vous souhaitez vous absenter sereinement ?

Contactez-nous !!!

05.63.43.25.08

### NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE



E-MAIL

annemarie.veyrac@serenitarn.fr



TÉLÉPHONE

Anne-Marie VEYRAC  
05 63 43 25 08



WEB

serenitarn.fr

# Je suis AIDANT, j'ai envie de partir ? Sérénit' P@se prend le relais !

Sur tout le  
département  
du TARN



## Le relayage, pour qui ?

Pour tous les aidants qui accompagnent au quotidien un proche (conjoint, enfant, parent...) en situation de handicap, âgé ou atteint de troubles cognitifs ou maladies neurodégénératives. Vous souhaitez **faire une pause** et **prendre un temps pour vous, partir en vacances, vous reposer, vous ressourcer ? vous faire soigner ? Sérénit'POse, vous accompagne.**

**L'objectif du relayage ?**  
Ce dispositif consiste à remplacer le proche aidant par "LE RELAYEUR" au domicile de la personne âgée ou handicapée pendant son absence et 24h/24.  
Le même relayeur intervient au domicile de 36h minimum et jusqu'à 6 jours consécutifs !



## Le relayage, comment ça fonctionne ?

### En 4 étapes

- 1** Contact téléphonique et visite à domicile d'évaluation. (2 mois avant la date de la prestation).
- 2** Accompagnement (Recherche de financement, contacts avec le/la relayeur/euse).
- 3** Suivi pendant la prestation (Temps de transition avant départ de l'aidant, permanence téléphonique 24h/24)
- 4** Évaluation (Bilan, journal d'accompagnement, orientation partenaires...)

## Vous souhaitez vous absenter sereinement ?

Contactez-nous !!!  
05.63.43.25.08

### NOS PARTENAIRES



50%  
de réduction ou  
crédit d'impôt



E-MAIL

annemarie.veyrac@serenitarn.fr



TÉLÉPHONE

Anne-Marie VEYRAC  
05 63 43 25 08



WEB

serenitarn.fr